

Charte de projet au profit de MECENAT CHIRURGIE CARDIAQUE

Au travers de votre projet, vous avez proposé d'aider les enfants de l'Association Mécénat Chirurgie Cardiaque et nous vous en remercions.

Il existe différentes catégories de projets :

- Particuliers, associations : Donateur / Collecteurs du cœur
- Entreprises : Mécène / Coups de pouce / Partenaires

Votre projet fait partie de la catégorie « **LES COUPS DE POUCE** » pour les enfants de Mécénat Chirurgie Cardiaque.

Il n'y a pas de petites sommes. C'est tous ensemble que nous pouvons aider ces enfants du monde.

Mécénat Chirurgie Cardiaque est une petite association aux valeurs « familiales » et très soucieuse de son image et de sa probité. Faire partie des projets **Les Coups de Pouce** vous engage !

1. Une transparence irréprochable vis à vis des personnes que vous allez solliciter. Ce qui revient à L'Association doit être clairement dit.
2. Un respect des valeurs de l'association. Qualité, Transparence, Honnêteté, Esprit de famille.
3. Pas de communication ou de projet qui peuvent choquer, diviser, exclure.
4. L'enfant est au centre et au cœur de l'action.

Les règles à suivre

1. Au niveau de l'organisation

1. Vous devez monter votre projet en autonomie. Mécénat est une association fonctionnant avec une douzaine de permanents, qui ne peut malheureusement pas accompagner tous les projets « COUPS DE POUCE ».
2. Néanmoins, si vous avez des questions, n'hésitez-pas à nous les communiquer de manière très précises et groupées par email.

2. Au niveau communication :

- Vous pouvez utiliser la valise de communication qui se trouve sur le site.
- Les photos sont libres de droit. Attention, à ne pas oublier d'indiquer le crédit photo qui se trouve dans le nom du fichier. Vous ne pouvez pas utiliser d'autres photos (même récupérées sur des sites Internet de l'Association).
- Vous devez utiliser le logo « COUPS DE POUCE » et non le logo MCC seul.
- Votre action est faite **AU PROFIT** et non **AVEC ou POUR** Mécénat Chirurgie Cardiaque.
- Vous ne pouvez pas bénéficier du site internet de l'Association ni des réseaux sociaux de l'Association. C'est à vous de faire connaître votre action.

3. Au niveau du financement

- L'Association vérifiera l'exactitude de votre don par rapport à ce qui a été annoncé.
- Les virements de dons doivent se faire dans l'année civile.
- Seuls les dons peuvent être défiscalisés. Un don est obligatoirement sans contrepartie. Si vous avez réalisé des opérations commerciales qui peuvent influencer vos ventes ou mettre en avant votre image, c'est du sponsoring non éligible à la défiscalisation.
- Votre collecte sera intégrée dans la cagnotte globale « COUPS DE POUCE » ; ce qui permettra de communiquer sur les enfants sauvés grâce à l'ensemble de ces projets.
- Vous devez décrire ci dessous les modalités de collecte.
- Vous pouvez utiliser pour nous transmettre les informations liées à votre collecte le kit « fiche encaissement « COUPS DE POUCE ».

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné (e)

.....

m'engage pour le compte de la société / l'organisation / le club /

..... à respecter la charte de projet au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque pour ce projet qui devrait permettre de collecter la somme de euros.

Je soussigné (e), représentant de Mécénat Chirurgie Cardiaque)..... autorise ce projet au profit de l'Association.

Le

SIGNATURES